

**SYNDICAT NATIONAL PROFESSIONNEL DES GENS DU VOYAGE
FRANÇAIS EN EUROPE**

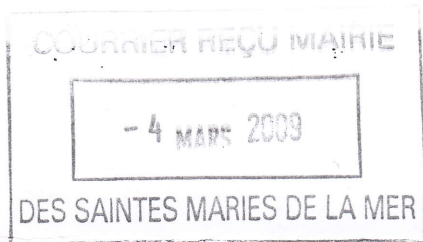
Tous corps de commerce et artisanat, itinérants et semi-sédentaires catholiques

S.N.P.G.V.F.E.

*D déclaré conforme à la Direction du Travail et de l'Emploi
Article L-411-3 du Code du Travail - Syndicat Professionnel n°337 - VERSAILLES*

Conseil Juridique :
Olivier DE BOISSIEU
Diplômé de Columbia University

Siège-social :
60, rue de la Haute Borne
BP 323
78700 CONFLANS STE HONORINE CEDEX
Tél/06.07.89.23.28, Port. : 06.86.97.40.60



Conflans, le 26 février 2009

Monsieur le Maire

HOTEL DE VILLE
Saintes-Maries-de-La-Mer

J'ai l'honneur d'attirer votre attention.

Notre décision d'appliquer la loi R. 34-7 du Code
Pénal n'implique pas tous les gitans voyageurs
que seulement une petite minorité.
Bien connu de votre communauté, ils vivaient
l'ancien mode ancestral, qui n'est pas à notre
honneur. Les gens du voyage sont aujourd'hui
civilisés et respectent les lois de la République
dans leurs devoirs de citoyens.

L'association catholique des gens du voyage ne représente
rien - que qu'il que adhérent et ne fait rien prétendre
d'autre

avec un respect

